

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-4/06

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Subventions de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC). 4 avenants et 1 renouvellement de convention à conclure avec les CLIC.

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques décidés par la Loi 2011-647 du 20 juillet 2011 relative à l'APA, favorisent le soutien et le retour de la personne âgée à son domicile. En effet, les moyens supplémentaires apportés par l'APA ne seraient rien si un effort de cohérence n'était pas mené parallèlement pour organiser la complémentarité entre les différentes prestations et les multiples acteurs qui agissent en faveur de la personne âgée.

Parce que les outils de la coordination gérontologique doivent délibérément s'inscrire dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement local durable, parce que le maintien à domicile des personnes âgées, comme l'ensemble des politiques de santé en faveur des personnes vieillissantes contribuent fortement à la cohésion sociale, au maintien des activités et à l'essor de l'emploi, parce qu'il faut progresser sur la planification des soins infirmiers, partagés entre des acteurs multiples, soumis à des tutelles différentes, le Département souhaite permettre aux CLIC de développer leur polyvalence et leur assise territoriale.

Le Département soutient le développement d'une coordination gérontologique proche du terrain et d'abord attentive aux besoins des personnes qui trouve une traduction pratique par la mise en place ou le développement de Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).

A cet effet, afin d'amplifier l'aide du Département aux 5 CLIC existants et de soutenir l'extension ou la création de nouveaux Centres en 2011 pour améliorer la couverture territoriale, le Département a décidé d'inscrire à son budget 2011, une enveloppe de crédits d'un montant de 560.000 €, contre 375.000 € en 2010. Cet effort significatif sans précédent, au moment où il est question de réformer le financement de la dépendance, va permettre de renforcer les CLIC Rivage, Reliage, Sillage, Soutien et Facil, et de soutenir la création de CLIC sur les territoires des MDS de Chelles et de Roissy en Brie.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général en date du 28 janvier 2011, relative à l'approbation du budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver, sur le programme « Autonomie – personnes âgées et adultes handicapés », les critères suivants pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement aux CLIC :

- de 0 à 13 000 habitants * : 50 000 €
- de 13 000 à 25 000 habitants * : 80 000 €
- au-delà de 25 000 habitants * : 110 000 €

* de + de 60 ans

Article 2 : D'attribuer une subvention de fonctionnement au prorata de la population âgée selon ce qui suit :

- CLIC Rivage de Melun : 110 000 €
- CLIC Reliage de Lagny sur Marne : 80 000 €
- CLIC Sillage de Provins : 80 000 €
- CLIC Soutien de Nemours : 80 000 €
- CLIC Facil de Fontainebleau : 110 000 €

Article 3 : D'approuver les projets d'avenants aux conventions conclus avec les CLIC de Melun, Lagny-sur-Marne, Provins et Fontainebleau et le renouvellement de la convention à conclure avec le CLIC de Nemours tels qu'ils figurent en annexe et d'autoriser le Président du Conseil général à les signer, au nom du Département, avec les associations ci-dessus mentionnées.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ